

Domaine Public

1 8 2 9

Edition PDF
du 22 juin 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1828
du 15 juin 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Succession Couchepin: pas d'élection d'antichambre!

L'élection complémentaire au Conseil fédéral
ne saurait se faire à la calculatrice. L'enjeu est politique
(André Gavillet)

Plan de relance: vision d'avenir énergétique aux abonnés absents

Le Conseil fédéral pare au plus pressé sans poser les
bases d'un développement économique plus sûr
(Jean-Daniel Delley)

L'économie sociale et solidaire peut contribuer à la relance

On aime bien le microcrédit, en Suisse aussi. Mais pas
au point d'y voir un instrument de soutien à l'emploi,
comme le fait l'Union européenne (Yvette Jaggi)

Une assurance perte de gains universelle

Une proposition de refonte globale
qui lance un débat nécessaire
(Jean Christophe Schwaab)

Racisme: l'UDC toujours en vedette

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme
publie son rapport annuel
(Albert Tille)

Succession Couchepin: pas d'élection d'antichambre!

L'élection complémentaire au Conseil fédéral ne saurait se faire à la calculette. L'enjeu est politique

André Gavillet (21 juin 2009)

Une élection au Conseil fédéral, c'est l'assurance que les médias auront du grain à moudre. Deux partis pour un siège, mais pas n'importe quels groupuscules, deux partis historiques, les radicaux fondateurs de la Suisse moderne et les perdants du Sonderbund, progressivement réintégrés dans l'exercice du pouvoir fédéral.

En 1919, après l'élection du Conseil national à la proportionnelle, les radicaux tiennent 5 sièges sur 7, les conservateurs-catholiques 2. En 1929, les radicaux passent à 4, cédant un siège aux agrariens (futurs UDC). En 1943, ils se retrouvent 3, un siège passe aux socialistes. En 1959, ils sont réduits à 2. C'est la formule magique: deux radicaux, deux conservateurs, deux socialistes, un agrarien. Elle tiendra presque un demi-siècle. Aujourd'hui l'affrontement oppose les deux partenaires du début du siècle passé et les radicaux qui menaient 5 à 2 sont menacés d'un 1 à 2. Historique certes, spectaculaire. Et pourtant l'enjeu n'a rien d'épique. Plutôt boutiquier.

L'UDC et son allié

La formule magique est morte sous la poussée de l'UDC. En 2003, la droite parlementaire réussit à prendre le pouvoir en faisant élire non seulement Blocher, mais aussi Merz. Le

PDC perd le siège de Ruth Metzler avec la complicité (la trahison) de quelques-uns des siens. Ce parti est ramené à un seul représentant. Il parle dès lors de revanche.

L'erreur stratégique de 2007

En 2007, la majorité du Parlement désire ne pas réélire Blocher qui s'est révélé non soluble dans la collégialité. Le PDC avait l'occasion de récupérer son siège en opposant frontalement à Blocher un adversaire (Urs Schwaller) et en défendant quelques thèmes simples (ouverture de la Suisse, consolidation de la politique sociale). Au nom du respect de la proportionnelle, on a préféré élire un(e) UDC contre le choix de son parti.

La reconquête du deuxième siège, qui aurait pu être un acte politique fort, a été abandonnée au profit d'une manœuvre dont le seul mérite était l'éviction de Blocher.

Deux zéros après la virgule

La revendication PDC tombe en pleine législature sans que le peuple ait par les élections donné une orientation. Faute de faits nouveaux, elle est fondée sur l'importance numérique du groupe parlementaire PDC qui serait supérieur en pourcentage à celui des radicaux. La

composition du gouvernement se calculerait au centième. Cette arithmétique ne convainc personne.

Déclaration de principes
Puisque la revendication d'un deuxième siège au Conseil fédéral émane du PDC, il lui appartient de la justifier par une déclaration publique précisant en quoi et sur quels points il ferait sinon mieux du moins autrement que son concurrent radical. Il est tenu de répondre à la question simple: pour quoi plus de pouvoir? On peut s'attendre à des promesses écologiques, c'est bon à prendre. Sans surprise encore, des bercements en faveur de la famille, Colin mon p'tit frère appréciera. Mais plus décisif sera le positionnement à l'égard de l'UDC dont le droit à deux sièges au Conseil fédéral est contestable. Car ce parti hostile à l'Europe, méfiant à l'égard de l'étranger, s'opposant à la consolidation de la politique sociale, ne peut être associé aux responsabilités gouvernementales. Il ne saurait y avoir une nouvelle formule magique englobant l'UDC.

A défaut d'une telle affirmation politique forte, l'élection complémentaire se ferait dans les couloirs, les rabatteurs pointerait chaque voix, une seule pouvant faire la différence – et, dans ce cas de figure, Zisyadis composerait le Conseil fédéral.

Plan de relance: vision d'avenir énergétique aux abonnés absents

Le Conseil fédéral pare au plus pressé sans poser les bases d'un développement économique plus sûr

Jean-Daniel Delley (18 juin 2009)

Trop ou trop peu? Le débat sur les plans de relance lancés par la Confédération n'est pas prêt d'être clos. En comparaison internationale, l'effort helvétique paraît bien modeste, obsédées que sont les autorités par le frein à l'endettement. Ce souci de ne pas charger financièrement les générations futures est légitime. Mais avant d'articuler des chiffres et de pratiquer sous ou surenchère, c'est de contenu qu'il faut débattre.

Un programme de relance doit contribuer à léguer à nos successeurs une économie durable et non pas financer des activités et des investissements qui se révéleront caducs dans une décennie déjà. Dans cette perspective, les dernières mesures décidées par le Conseil fédéral, qui visent le marché du travail et le pouvoir d'achat, parent au plus pressé mais ne traduisent pas une vision d'avenir.

La sécurité énergétique constitue un facteur déterminant du développement économique. L'épuisement programmé des énergies fossiles et l'augmentation de leurs prix imposent une substitution rapide de nos sources d'approvisionnement. Voilà ce qui devrait être la colonne vertébrale d'une relance durable. L'étude du conseiller national socialiste Rudolf Rechsteiner, un spécialiste des questions énergétiques, en donne les lignes de force.

Techniquement, le potentiel de production électrique à partir des énergies renouvelables représente trois à quatre fois l'électricité fournie par le parc nucléaire. Les milliers de projets annoncés dans le cadre du projet de rétribution à prix coûtant du courant injecté suffiraient à eux seuls à remplacer la centrale de Mühleberg. L'avenir appartient à la production décentralisée.

Les bâtiments peuvent produire la chaleur et l'électricité qu'ils consomment. Les éoliennes et la biomasse fournissent l'énergie nécessaire aux transports. La promotion des énergies renouvelables contribuerait à la création d'emplois en grand nombre et rapidement, contrairement à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Elle favoriserait les exportations de technologies sur un marché international en pleine expansion.

Mais c'est à croire que le soleil ne brille plus que parcimonieusement sur la Suisse. Alors que nos voisins avancent à grands pas dans la voie des énergies renouvelables, notre pays tergiverse. Les incitations financières restent modestes et les électriciens persistent à rêver d'un avenir nucléaire qui assoierait leur pouvoir énergétique et financier.

L'économie sociale et solidaire peut contribuer à la relance

On aime bien le microcrédit, en Suisse aussi. Mais pas au point d'y voir un instrument de soutien à l'emploi, comme le fait l'Union européenne

Yvette Jaggi (22 juin 2009)

Dans tous les pays industrialisés, et même en Suisse où les programmes conjoncturels n'ont pourtant

pas la cote, on libère des centaines de millions, voire des milliards d'unités monétaires pour soutenir la croissance et

l'emploi. Les différents gouvernements puisent plus ou moins aux mêmes sources pour financer des mesures et projets

analogues. Tout juste si, par rapport aux crises précédentes, les programmes de relance 2009 se distinguent par la teinte verte apposée sur une part généralement modeste des investissements prévus.

C'est le cas de la «troisième phase» proposée la semaine dernière par le Conseil fédéral. Domaine Public a déjà dénoncé la modicité de ce programme complémentaire, spécialement en matière d'encouragement des énergies renouvelables. L'on se contente de mettre un timide accent là où il faudrait prendre une option résolue. Comme si le nécessaire et bel effort consenti pour parer le chômage des jeunes pouvait à lui seul tenir lieu de vision d'avenir.

La frilosité fédérale est plus générale. Sans doute parce qu'elle se retrouve régulièrement dans le Top Ten des pays classés d'après la compétitivité de leur économie, la Suisse se croit dispensée d'innover en matière de soutien aux initiatives et activités émergeant au «tiers secteur», à cette économie sociale et solidaire qu'illustrent

tant les coopératives de base, les mutuelles et les réseaux d'entraide que les associations et fondations à but non lucratif.

Le microcrédit solidaire compte au nombre de ces initiatives et organisations qui partagent des valeurs humanistes et démocratiques, maximisant les possibilités d'emploi plutôt que les bénéfices d'exploitation. Elles réunissent salariés et bénévoles travaillant avec un égal professionnalisme à la poursuite d'un but idéal, visé aux moindres coûts de fonctionnement.

Accordé à des conditions avantageuses à des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire faute de pouvoir fournir les garanties usuelles, le microcrédit permet à son bénéficiaire d'assurer au moins son propre emploi et de gagner son indépendance économique en réalisant son projet de création de très petite entreprise. C'est d'ailleurs au titre des mesures du marché du travail que le Seco soutient depuis quelques années Microcrédit solidaire suisse.

Pour autant, le Conseil fédéral n'a pas songé à inscrire le microcrédit parmi les mesures de soutien à l'emploi figurant dans son troisième paquet. Contrairement à la Commission de l'Union européenne, qui vient de faire adopter par le Conseil des ministres «un engagement commun en faveur de l'emploi», prévoyant notamment de libérer un montant de 100 millions d'euros, dûment budgetisés, pour le financement et la mise en œuvre d'un système de microcrédit, auquel la Banque européenne d'investissement devrait contribuer de son côté en mettant jusqu'à 500 millions à disposition.

La Confédération reste sans doute trop préoccupée par les problèmes que lui posent les divas de la place financière suisse pour s'aviser des services, certes modestes mais appréciables, que peut rendre la microfinance solidaire.

Yvette Jaggi est présidente de Microcrédit solidaire suisse.

Une assurance perte de gains universelle

Une proposition de refonte globale qui lance un débat nécessaire

Jean Christophe Schwaab (22 juin 2009)

Le monde du travail moderne correspond de moins en moins au cliché du travailleur engagé à plein temps pour exercer le même métier dans la même branche, voire dans la même entreprise, durant toute sa vie active. Près d'un salarié sur

trois est désormais concerné par une ou plusieurs phases de perte de gain involontaire (chômage, maladie, sous-emploi, travail précaire, fausse indépendance). Les rapports de travail deviennent de plus en plus flexibles, alors que les

assurances sociales continuent de coller au cliché.

Les risques qui mènent à une perte de gain sont en outre assurés de manières très diverses. En cas de d'accident, la couverture est bonne, pour

peu que l'on ait payé des primes aux montants variables en fonction du risque de la branche dans laquelle on est actif. En cas de chômage, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier des prestations tend à s'allonger, et l'assuré peut être obligé d'accepter n'importe quel emploi réputé convenable. En cas d'invalidité, à condition que l'on satisfasse à des règles de plus en plus restrictives et que l'on attende deux ans, on n'aura droit qu'à une rente censée couvrir le minimum vital. Et en cas de maladie de longue durée, le risque de se retrouver à l'aide sociale est réel pour celui ou celle qui ne bénéficie pas d'une assurance perte de gain - salariés qui ne bénéficient pas d'une assurance collective dépendant d'une CCT, qui n'ont pas pu ou pas voulu payer les primes exorbitantes pour s'assurer individuellement.

Bien souvent, ces différentes assurances sont jouées les unes contre les autres, ou se rejettent mutuellement leur responsabilité pour ne pas avoir à verser des prestations. Les assurés, renvoyés d'un bureau à un autre en attendant que leur cas soit tranché, sont alors contraints de faire appel à l'aide sociale. Enfin, le monde politique n'apporte pas le même soutien à toutes les branches de l'assurance sociale: très prompt à couper dans l'assurance-invalidité (AI) ou l'assurance-chômage (AC) au nom de la «chasse au abus», il se garde de toucher à l'assurance-accident (AA).

Partant de ce constat, le réseau de réflexion Denknetz, une boîte à idées de la gauche et des syndicats, lance l'idée de l'assurance générale du revenu

(AGR), une sorte d'assurance perte de gains universelle. Cette nouvelle assurance engloberait l'aide sociale, l'AI, l'AC (en y intégrant les indépendants), l'assurance perte de gain (APG, y compris l'assurance-maternité) et l'AA, tout en comblant la dernière grande lacune de la couverture sociale suisse, la perte de gains en cas de maladie. La nouvelle AGR prendrait le relais dès que l'assuré subit une perte de gain, quelle qu'en soit la raison, en versant une indemnité journalière identique aux prestations actuelles de l'AC (70% du dernier salaire, 80% en cas de responsabilités familiales), mais sans limite de durée. En échange, l'assuré serait contraint d'accepter tout travail décent au sens de la définition de l'OIT (1), plus restrictive que le «travail convenable» de l'AC dont s'inspire cette obligation. Ces indemnités journalières seraient, en cas d'incapacité de gain de longue durée, transformées en rentes (80% du salaire assuré), à l'instar de l'AI. Si indemnités et rentes ne devaient pas suffire à assurer un revenu décent, l'aide sociale et les prestations complémentaire interviendraient à titre subsidiaire.

Selon ses auteurs, ce modèle aurait l'avantage d'éviter la concurrence entre les assurances sociales, les zones grises où leurs compétences se recourent et les lacunes qui liasse l'assuré sur le carreau. L'administration en serait aussi grandement simplifiée. Et cette nouvelle assurance serait plus facile à défendre politiquement, car qui s'y attaquerait n'aurait plus pour cible facile les «faux invalides» ou les «chômeurs paresseux»,

mais l'ensemble des salariés.

L'AGR intégrerait des prestations complémentaires pour les familles, afin de réduire le risque de pauvreté que constitue le fait d'avoir des enfants. Elle devrait permettre des phases de transition, par exemple après s'être occupé d'un enfant ou avoir repris une formation. Ainsi, qui retourne sur le marché du travail après avoir élevé des enfants se verrait attribuer un salaire présumé et toucherait les indemnités correspondantes tant qu'il n'a pas trouvé d'emploi décent correspondant à ce salaire.

Cette nouvelle assurance universelle ne devrait pas servir d'oreiller de paresse, les assurés étant obligés d'accepter un emploi décent. Il ne s'agirait donc pas d'un «revenu universel inconditionnel», car elle impose un contrat social: qui souhaite bénéficier de l'assurance universelle doit contribuer au développement de la société en travaillant. Seulement dans des conditions décentes, certes, mais travailler tout de même. Dans tous les cas, l'AGR supprimerait la pression croissante sur nombre de chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale pour accepter n'importe quel emploi, même précaire, ce qui entraîne une pression sur l'ensemble des conditions de travail.

Le modèle proposé par Denknetz coûterait un peu plus de 800 millions de francs supplémentaires par an, sur un total des dépenses des assurances sociales actuelles de quelque 29 milliards de francs.

Ce modèle lance un débat capital pour l'avenir de nos assurances sociales. Toutes

exigent des réformes, mais ces réformes se font chacune dans le désordre. Au final, les lacunes ne disparaissent pas et d'autres apparaissent, sans que soient supprimés tous les doublons et conflits de compétences. Le modèle n'a pas encore été pensé dans tous ses détails et mérite certainement d'être affiné. Mais il pose déjà les jalons d'un monde du travail inversant en faveur des salariés les rapports de force qui sont en train de

s'installer dans le sillage de la flexibilisation ou de l'adage «chacun est son propre employeur»: un emploi précaire mal payé n'incitera guère à renoncer aux prestations de l'assurance générale du revenu.

(1) Le «travail décent» au sens de la définition de l'OIT implique les critères suivant: sécurité de l'emploi et du revenu, protection sociale, non discrimination, participation

au processus de décision, liberté syndicale et d'expression, conditions de travail ne portant pas atteinte à la santé, droit à la formation continue et à la qualification professionnelle.

Ruth Gurny, Beat Ringger, *Die Grosse Reform – die Schaffung einer Allgemeinen Erwerbsversicherung AEV*. En français: Préface, résumé et description du modèle. Verlag edition8, Zürich 2009

Racisme: l'UDC toujours en vedette

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme publie son rapport annuel

Albert Tille (19 juin 2009)

Le traditionnel rapport de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme se permet cette année une pointe d'optimisme. Dans sa chronologie des actes de caractère raciste, il salue un léger mieux: 92 en 2008 contre 113 l'année précédente. A côté de quelques rares violences, on relève essentiellement des agressions verbales et écrites. Le rapport répertorie également un ou deux refus d'un poste de travail ou d'un appartement. De tels actes discriminatoires sont certainement beaucoup plus fréquents. Mais comme ils sont la plupart du temps inavoués, ils échappent à l'enquête de la Fondation. Amadou ou Mohamed restent sur les listes d'attente des régies sans que l'on puisse prouver un délit de sale gueule.

L'intervention militaire dans la bande de Gaza a grossi les attitudes hostiles à Israël et a réactivé l'antisémitisme latent,

sans toutefois provoquer des débordements violents. L'an passé, la seule violation d'un lieu de culte a été celle du centre de prière musulman de Naefels. Le Coran déchiré, l'inscription de la croix gammée et la déprédation des lieux ont suscité très peu de réactions. Les musulmans se défendent moins bien que d'autres communautés religieuses.

Les groupes d'extrême droite continuent de se manifester. Quelques nouveaux venus sont apparus en Suisse romande: les Corps Francs à Fribourg, une section genevoise des Nationaux-socialistes suisses et les Identitaires romands, défenseurs de la race blanche. La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme reste attentive à l'activité de ces mouvements extrémistes ultra minoritaires, mais ne leur attribue pour l'heure guère d'influence sur l'opinion.

Le racisme qui influence lourdement la politique suisse est celui de l'UDC. Le rapport de la Fondation rappelle la constance des positions du plus grand parti de Suisse. Ce dernier a fustigé le rapport du comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale, considéré comme une intrusion dans nos affaires internes et dans la gestion de la démocratie directe. Ses parlementaires se sont majoritairement prononcés, mais sans succès, pour l'abolition de la norme pénale condamnant les propos racistes. Dans la campagne sur les naturalisations, l'UDC a joué sur la peur des étrangers criminels. Après l'échec de son initiative, le parti a multiplié les interventions parlementaires pour restreindre l'accès à la citoyenneté suisse. L'initiative islamophobe contre les minarets a les faveurs d'Ueli

Maurer et de ses amis politiques.

Si les cas anecdotiques énumérés par la Fondation

dans sa Chronologie 2008 reflètent un léger mieux, on ne saurait en conclure à une régression du racisme en Suisse. Il est au contraire

amplifié et en quelque sorte banalisé par un parti présent au gouvernement.
